

Compte rendu de la rencontre avec les requérants et le promoteur Projet d'augmentation de la puissance de la centrale au biogaz de Lachute

Lieu : IMPÉRIA, Hôtel et Suites, 570, rue Dubois, Saint-Eustache (Québec) J7P 0B3
Date et heure : Le 29 juillet 2014, à 14 heures

Participants

Les requérants

M^{me} Pauline Mondou M. André Tardif

Le promoteur

Lidya Énergie S.E.C. (Lidya)

M^{me} Julie Belley-Perron, M. Claude Carrière
avocate Directeur général – Opérations
Directrice
Affaires juridiques – Opérations

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. Michel Germain M^{me} Anne-Marie Parent
Commissaire responsable de Conseillère spéciale
l'enquête et de la médiation

Ouverture de la réunion à 14 h par le commissaire.

Après quelques mots de bienvenue, le commissaire résume les quatre engagements de Lidya.

Pour le point numéro 3 des engagements du promoteur, il est convenu, à la suite d'une demande des requérants, que les résultats des calculs des quantités de biogaz produits au LET de Lachute seront transmis aux requérants par l'entremise du BAPE.

Après relecture, les requérants se disent satisfaits des propositions d'engagement de Lidya. Lidya remet alors des copies signées de ses engagements.

Les requérants signent ensuite une lettre de retrait de leur requête sous conditions du respect des engagements par Lidya.

Les requérants remercient le BAPE pour sa contribution au dossier de l'exploitation du LET de Lachute.

Clôture

La réunion prend fin à 15 h.

Compte rendu fait le 30 juillet 2014	Préparé par : Anne-Marie Parent
	Validé par : Michel Germain